



Délai diagnostic et mise en épave véhicule

Par **Larry44**, le **05/07/2011** à **17:56**

Bonjour,

Mon véhicule est tombé en panne mécanique le 29.06 à la sortie de Madrid. Depuis il a été emmené chez concessionnaire Toyota près de Madrid et moi rapatriée en France. Or depuis cette date le concessionnaire n'a toujours pas fini le diagnostic et l'assistance m'a prévenue que si les réparations dépassent le montant de la valeur argus du véhicule (16 200 €) celui-ci sera déclaré en épave. Or c'est un véhicule qui a toujours été entretenu régulièrement chez Toyota (ttes les factures à l'appui). Ma crainte est de me "faire avoir" car même déclaré en épave je ne pense pas qu'il sera "perdu" pour tout le monde ce véhicule. N'étant pas sur place, je n'ai aucun moyen de vérifier les dires du concessionnaire.

Quels sont mes éventuels moyens d'action et de pression sur mon assistance assurance pour faire rapatrier mon véhicule et accélérer ce diagnostic.

Merci pour votre ou vos réponses .

Par **fra**, le **06/07/2011** à **16:13**

Bonjour,

Si cela était possible, il serait préférable de pouvoir aller chercher cette voiture en Espagne et la ramener chez vous pour que le diagnostic soit réalisé par votre garage Toyota.

La panne doit être sérieuse pour que l'on mette en balance la valeur estimée à plus de 15.000 euros !

Aviez-vous un contrat du type Europe assistance ?

Ou une couverture du même type avec une carte de paiement Premier ou Gold ?

Par **Larry44**, le **06/07/2011** à **16:51**

Merci pour votre réponse?

Oui j'ai une assistance dans mon contrat d'assurance qui prévoit bien le rapatriement du véhicule dans le garage le plus proche de mon domicile si les réparations durent plus de 8 h et l'immobilisation du véhicule plus de 2 jours mais avec une clause précisant que le véhicule est déclaré épave par l'assistance si le coût des réparations est supérieur à celui de la valeur

argus du véhicule.

Et oui j'ai aussi une carte visa Premier je ne savais pas que l'on pouvait mettre "en route" deux assistances.

Pouvez-vous m'apporter quelques précisions à ce sujet ?

Merci par avance

Par **fra**, le **06/07/2011** à **18:02**

Ce qui me surprend dans votre situation réside dans le fait que l'on puisse parler d'épave à propos d'une voiture qui a une valeur supérieure à 15.000 euros ??

Pour les assistances, il faut choisir mais je sais que votre cas peut faire l'objet d'une prise en charge par l'intermédiaire des services de la Carte PREMIER.

Le rapatriement de la voiture est la meilleure solution.

Par **Larry44**, le **06/07/2011** à **19:05**

Bonsoir et merci à nouveau pour votre réponse.

Si j'ai bien compris je peux donc mettre en action mon assistance carte Premier même si en premier lieu j'ai contacté mon assistance assurance voiture et que c'est cette dernière qui gère le dossier ?

Merci par avance

Par **fra**, le **07/07/2011** à **09:26**

Bonjour,

Non, ce n'est pas utile car une seule assistance suffit et il faut faire attention à ne pas créer la confusion.

Maintenant que vous avez fait le nécessaire, il faut attendre le retour de la voiture.